

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

PRESENTS : Mr BECKER Paul, Maire, Mr JORLAND Henri, JOUFFROY Guigone, Adjoints
Mme CAIRE Marie Christine, Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr BAUDINET Franck,
Mr PATRIARCHE Joël, Mr SORDET Eric, Mme DUBUET Nathalie, MARCHETTO Jocelyn,
Mr TAILLIART Romaric,

Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2016 est adopté.

2°) DELIBERATION SICECO Transfert de compétence optionnelle « distribution publique du gaz ».

La délégation de cette compétence au Syndicat permet à la commune de bénéficier :

- d'un rapport annuel de contrôle approfondi de l'activité du concessionnaire :
- du conseil du SICECO pour tous les dossiers relatif à la concession
- d'un poids plus important lors de la négociation de points particuliers des contrats de concession, la renégociation globale des contrats de concession ainsi que lors de la a négociation d'accords ou de conventions relatifs au gaz naturel
- de la mise en place de nouvelles actions qui pourront être menés par le SICECO dans divers domaines connexes au gaz

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le transfert de la compétence optionnelle « distribution publique de gaz » au SICECO.

3°) DELIBERATION OUVERTURE DE CREDIT

Suite à la réalisation du verger communal non prévu au budget communal il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère afin d'ouvrir des crédits au compte 2121 « plantation d'arbres » (4500€) en prélevant sur le compte 2128 « Autres agencements et aménagements »

4°) DELIBERATION VENTE DE TERRAIN RUE DE LA BOUTIERE

Le deuxième terrain « rue de la Boutière » a trouvé acquéreur: ceci concerne les parcelles communales A n°459 et A n°445 pour une superficie totale de 74 m². Ces parcelles sont vendues au prix de 62.43€ le m².

Le Conseil Municipal délibère et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour la signature de l'acte de vente.

5°) PROJET REVISION DU P.L.U

Suite à la réunion de la commission avec les "personnes publiques associées", certaines modifications doivent être apportées au projet du PADD. Monsieur le maire expose le projet d'aménagement et de développement durable ainsi que le rapport de présentation à l'ensemble du conseil municipal. Conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le conseil a débattu au sujet de ces documents.

6°) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR a introduit de profondes modifications dans la pratique de l'urbanisme.

Son article 136 modifie l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et prévoit le transfert de plein droit, aux Communauté d'Agglomération existantes, de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de Carte Communale

Ce transfert interviendra, conformément aux dispositions législatives le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017

Les délibérations d'opposition devront intervenir entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017. Mr le maire demande aux conseillers de réfléchir avant délibération lors du prochain conseil municipal.

7°) INFORMATION URBANISME EN COURS

-3 PC accordé Rue de la Boutière.

-Troisième demande de P.C. Domaine de la GALOPIERE en cours d'instruction; il est demandé des pièces complémentaires.

Mr le maire informe que plusieurs riverains de la rue des eaux lui ont fait part de leur vive inquiétude concernant ce projet.

8) REFLEXION "COMMUNE NOUVELLE"

Une réunion du comité de pilotage avec les communes voisines a eu lieu: Les membres du conseil municipal sont conviés à un débat de réflexion le 18 janvier 2017.

9) MICA (cabinet d'étude du Conseil Départemental)

Monsieur Le Maire a eu une réunion avec les représentants du Conseil Départemental pour l'aménagement routier de la RD18 "route de Bligny".

La MICA fera parvenir un projet concernant le marquage horizontal et la réalisation éventuelle d'un chemin piétonnier le long de cette voie.

10) CANALISATION EAU PLUVIALE SUR LE TERRAIN "MOZZO"

Monsieur Le Maire a proposé une convention aux 2 propriétaires car une canalisation municipale des eaux pluviales doit être déplacée. Cout des travaux prévus 3300€.

11) PANNEAUX ELECTORAUX

La commune va acquérir 10 panneaux homologués pour l'affichage électoral pour environ 900€ TTC.

12) GALETTE DES ROIS

Elle aura lieu le 8 janvier 2017 à 16 h

13) OBJETS D'ART DE L'EGLISE

Pour les travaux de restauration en cours des œuvres de l'église, la DRAC a accordé une subvention de 6946€ et le Conseil Départemental une subvention de 2900€.

En cours de travail, le cabinet de restauration s'est aperçu qu'un badigeon recouvrait un décor d'origine en "faux marbre". La question se pose du maintien de ce badigeon ou du dégagement du faux-marbre. Cette opération dont le coût n'était pas prévu initialement s'élève à 1008€ TTC .

Malgré l'incertitude de bénéficier d'une subvention, le Conseil Municipal donne son accord pour enlever le badigeon et redonner ainsi l'éclat d'origine à ce retable.

14) 2^{ème} TRANCHE DES TRAVAUX DE REPRISE DES TOMBES DANS LE CIMETIERE

Il a été demandé si la commune devait entreprendre la 2^{ème} tranche de relevage des tombes dans le cimetière. Chaque conseiller a donné son avis. Les conseillers sont invités à se rendre au cimetière pour mieux comprendre ce dossier et une décision sera prise lors du prochain conseil.

15) QUESTIONS DIVERSES

- tentes louées aux habitants : Vu leur fragilité, il est décidé de ne plus les louer aux habitants.

Prochain Conseil Municipal le 5 janvier 2017